



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

ID : 015-211500855-20241128-2024_40-BF

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 28 novembre 2024

Délibération : N° 2024-40

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 28 Novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2024

Présent(s) :

Pradal Gérard, Bruel Marcel, Lamouroux Nicolas, Daudé, Thierry Noël Géraud, Oustry Michel, Auratus Eric, Malgouzou Nathalie, Tourlan Anne, Amaral Emmanuelle, Puybouffat Delphine

Absent(s) :

Excusés : Baduel Sébastien, Ther Benoit,

Secrétaire de séance :

Chassagne Chrystel,

DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la chambre régionale des comptes. Concernant cette décision modificative, il s'agit de modifier certains postes de dépenses sur la section de fonctionnement du budget principal de la commune, à travers les inscriptions suivantes :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
65 / 65138	Autres secours	500,00
	Total	500,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 60621	Combustibles	500,00
	Total	500,00

DECISION

VU l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

ID : 015-211500855-20241128-2024_40-BF

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57; VU la délibération du conseil municipal approuvant le Budget Primitif 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de tenir compte de modifications à apporter depuis le vote du budget primitif 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au vote de virement de crédit suivants, sur le budget de l'exercice 2024 comme suit :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
65 / 65138	Autres secours	500,00
	Total	500,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 60621	Combustibles	500,00
	Total	500,00

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le 28 novembre 2024

Reçu en Préfecture

le 06 décembre 2024

Publié ou notifié

le 06 décembre 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 28 novembre 2024

Le Maire

Gérard PRADAL

